

Lundi 12 novembre 2012 à 19h15 en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON, BOUYGE et MAILLOT, MM. AYRAL, DESEMARD, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO, ROUSSY et TRIOUX.

Absents : MM. FOURNIER (donne pouvoir à M. DESEMARD) et JOLY (donne pouvoir à M. AYRAL).

**ORDRE DU JOUR modifié :** Le point concernant le tableau des effectifs est reporté, est ajouté un point pour une modification budgétaire.

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012.
- ❖ Modification N°4 du PLU. Par délibération du 14 mai 2012, le Conseil prescrivait une modification du PLU portant sur deux points. Le premier, afin de permettre une meilleure ouverture à l'urbanisation d'une zone AUg en la scindant en deux au lieu dit « Grand Champ », et le second, le remplacement de termes écrits dans le règlement tels que « limite des voies routières » par « limite de parcelle avec les voies routières ». Une enquête publique s'est tenue du 6 septembre au 10 octobre 2012. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 17 novembre 2012, avec avis favorable pour les deux points, le premier étant assorti d'une réserve « d'élaborer et d'imposer au préalable un plan d'ensemble sur les 2 nouvelles zones AUg, de telle sorte qu'in fine, l'urbanisation de tout ce secteur soit cohérente (dont voiries et réseaux) ». En conséquence, le Conseil approuve la modification N°4 du PLU. Le Cabinet François DESCOEUR sera sollicité pour la mise à jour du dossier transmis aux services de l'Etat.
- ❖ Achat de matériel.
  - Cantine scolaire. L'augmentation du nombre d'élèves fréquentant la cantine, induit des volumes supplémentaires de produits alimentaires à conserver, dont des produits surgelés. Pour ce faire, le Conseil approuve l'achat d'un congélateur répondant aux normes en vigueur pour un coût de 1 435 euros HT de marque LIEBHERR auprès de la société Auvergne Degré Service.
  - Voirie – Espaces verts. Afin d'améliorer efficacité et conditions de travail des employés communaux lors du ramassage des feuilles mortes, le Conseil approuve l'achat d'un aspirateur de feuilles pour un coût de 2 745 euros HT de type TNK 06/08 auprès de la SARL François & Fils.
  - Appartement de l'école. Dans le cadre de la rénovation de l'appartement, le Conseil approuve l'achat d'éléments de sanitaire, tels que lavabo, évier, bac à douche, etc. pour un coût de 1 176 euros HT auprès de la société Brossette.
  - Illuminations de Noël. Les guirlandes pour la décoration du sapin de Noël aussi bien à Malauzat qu'à Saint-Genès sont obsolètes et trop énergivores. Le maire propose de les remplacer par l'achat de guirlandes à LED, pour un coût pour la commune de 502 euros TTC, auprès de la société FORCLUM, le SIEG accordant une participation financière. Proposition adoptée.
- ❖ Rénovation des vestiaires du terrain de foot. Lors de sa délibération du 31 août 2012, le Conseil avait autorisé le maire à lancer les appels d'offres pour les lots « plomberie-sanitaire » et « électricité/chauffage ». Aujourd'hui le Conseil valide les choix de la commission d'appel d'offres, à savoir l'EURL Plomberie Marsat pour le lot « plomberie-sanitaire » pour un montant du marché de 45 939 euros HT et la société Activélec de Marsat pour le lot « électricité/chauffage » pour un montant du marché de 44 511 euros HT.
- ❖ Rapports d'activité 2011 : SIEG, SIARR et Riom-Communauté. Le rapport du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme et le rapport du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom ont été présentés aux conseillers et sont disponibles pour lecture au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture. Un exemplaire du rapport d'activité 2011 de Riom-Communauté a été remis à chacun des conseillers.
- ❖ Renouvellement contrats assurances communales. Lors de sa délibération du 31 août 2012, le Conseil avait autorisé le maire à lancer une procédure d'appel d'offres portant sur 5 lots d'assurances : patrimoine, responsabilité civile, véhicules à moteur, protection juridique et assurance juridique du personnel et élus. Parallèlement à l'analyse des offres reçues et du traitement diligenté par les assurances lors des sinistres survenus les cinq précédentes années, c'est la proposition de la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) qui a été retenue et validée par le Conseil pour une cotisation totale annuelle de 5 494 euros TTC.
- ❖ DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le maire propose de présenter, au titre de la DETR, avant la date limite de dépôt des dossiers, deux dossiers pour la commune avec opérations éligibles à subventions attribuées par décision du Préfet, à savoir, la construction d'une cantine scolaire et la construction de la 4<sup>e</sup> classe pour l'école. Proposition adoptée.
- ❖ RAM : avenant occupation des locaux. Par délibération du 28 juillet 2011, le Conseil autorisait le maire à signer une convention avec Riom-Communauté précisant les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local à Malauzat. Afin de modifier le planning initial des mises à disposition de ce local et de permettre la mise en œuvre d'un planning révisé annuellement, le maire est autorisé à signer un avenant à cette convention avec Riom-Communauté.
- ❖ Mutuelle : labellisation du contrat. Par délibération du 28 novembre 2011, le Conseil approuvait la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'un contrat collectif pour une complémentaire santé souscrite auprès d'Harmonie Mutualité pour les agents communaux. Cette Mutuelle bénéficie aujourd'hui de la labellisation. A ce titre, la participation de la commune, qui reste facultative, peut-être versée directement aux agents. Mode de participation des collectivités et principe de tarification pour chaque agent

fonction de son âge ont évolué. Le Maire propose une participation communale fixe par agent de 11 euros par mois. Proposition adoptée, ces nouvelles dispositions seront présentées prochainement aux agents concernés.

- ❖ Columbarium. Projet abordé lors du vote du budget primitif 2011, le Maire propose d'y adjoindre la création d'un dépositaire communal. La présentation d'exemples de columbarium n'ayant pas entraîné l'adhésion des conseillers, le Maire demande à Mme AUZILLON, MM. LAUDOUZE, PAPPALARDO et TRIoux de réfléchir et présenter un projet pour l'une des prochaines séances du Conseil.
- ❖ Modification budgétaire. (Point ajouté à l'ordre du jour). Les travaux de réalisation de l'éclairage public pour le lotissement « Clos de l'Armoise » ont fait l'objet d'une inscription au Programme Eclairage Public 2012 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy-de-Dôme. Après présentation du devis estimatif du montant des travaux, le Conseil dans sa délibération du 28 juillet 2011 autorisait le maire à signer une convention de financement avec le SIEG et approuvait le versement d'un fond de concours de 5 400 euros à ce syndicat. Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le maire à régler la facture du SIEG pour un montant de 5 173 euros. Autorisation accordée.
- ❖ Divers en fin de séance.
  - Le maire informe le Conseil du nouveau contrat (conditions et tarifs) trimestriel de location de la Société Rex-Rotary pour les photocopieurs utilisés au secrétariat de mairie et de l'école communale.
  - L'agent à l'accueil du secrétariat devant s'absenter prochainement pour quelques semaines son remplacement sera assuré partiellement par deux autres employées.
  - Le maire fait un compte-rendu rapide du récent conseil d'école (78 élèves cette année) et fait état d'une demande des enseignantes pour que la PMI procède à une visite médicale annuelle de tous les enfants de la maternelle. La fête du Noël de l'école aura lieu le 18 décembre.
  - M. MICLET s'interroge sur les consignes de vote lors du prochain Comité Syndical du SBA le 15 novembre, portant sur la mise place d'une tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers au sein du territoire du SBA. Le maire rappelle que c'est maintenant une compétence déléguée à Riom-Communauté. C'est à elle de se positionner.